

La Lettre ^{n°} 55

octobre 2009

Société

Une pauvreté plus marquée en Auvergne en 2006

En 2006, près d'un Auvergnat sur sept se situe sous le seuil de pauvreté. L'Auvergne figure parmi les régions françaises davantage exposées à la pauvreté que la moyenne nationale, notamment du fait de sa dimension rurale. En Auvergne comme en France métropolitaine, les familles monoparentales sont les plus touchées. Les habitants de la campagne, les seniors et les personnes seules sont plus souvent pauvres dans la région que dans le reste du pays. La population du département du Cantal, qui cumule ces différents facteurs de fragilité, est particulièrement frappée par la précarité financière.

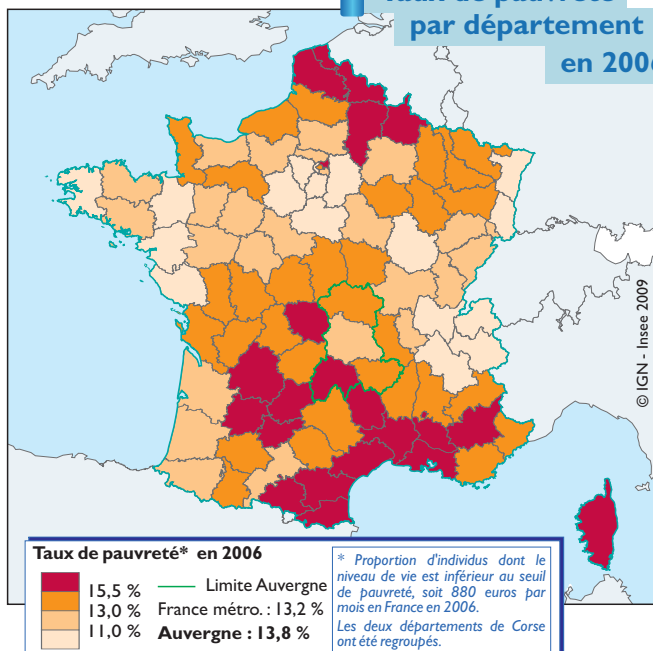
Anna MESPOULHÈS, Insee

En 2006, 13,8 % des Auvergnats vivent sous le seuil de pauvreté, contre 13,2 % au niveau national. Ce seuil, qui s'établit à 880 euros par mois et par unité de consommation, est déterminé en proportion du niveau de vie de la population métropolitaine (voir concepts et définitions).

L'Auvergne se classe au 9^e rang des régions métropolitaines par l'importance de son taux de pauvreté. Les régions les plus touchées sont celles du Nord et de la façade méditerranéenne, marquées par un chômage important.

Le taux de pauvreté élevé en Auvergne tient essentiellement au caractère rural de la région ; la Corse et le Limousin sont dans la même situation.

Taux de pauvreté par département en 2006



Sources : Insee ; Direction générale des Impôts, Revenus disponibles localisés 2006

En Auvergne, seul le département du Puy-de-Dôme, le plus urbanisé, présente un taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale (12,4 % contre 13,2 %). À l'inverse, le Cantal figure parmi les départements français les plus confrontés à la pauvreté : celle-ci touche 17,8 % de la population, soit plus d'un habitant sur six. En outre, dans le Cantal, les ménages pauvres disposent de ressources plus faibles que dans les autres départements métropolitains. Dans ce département, la moitié de la population pauvre dispose d'un niveau de vie inférieur à 715 euros mensuels, soit 18,6 % de moins que le seuil de pauvreté. Ce pourcentage, qui mesure l'intensité de la pauvreté, est supérieur de 0,9 point à celui calculé pour l'Auvergne. ▶

Un niveau de vie plus faible en Auvergne

En 2006, en comptabilisant l'ensemble des ressources (revenus et prestations sociales), un Français sur deux vit dans un ménage qui dispose de moins de 17 600 euros annuels par unité de consommation : le seuil de pauvreté s'établit à 60 % de ce niveau de vie médian. La moitié des Auvergnats ont quant à eux un niveau de vie inférieur à 16 850 euros. L'écart de 750 euros en faveur des métropolitains est surtout dû à l'Île-de-France, première région française en termes de niveau de vie. En province, un habitant sur deux vit avec moins de 17 200 euros. Arrivant en 17^e position derrière le Limousin et la Champagne-Ardenne, l'Auvergne figure parmi les régions les moins favorisées en termes de niveau de vie médian.

Qu'ils soient aisés ou défavorisés, les Auvergnats disposent de ressources plus faibles que les métropolitains. Pour un Auvergnat sur dix, le niveau de vie est inférieur à 9 655 euros. Ce seuil caractérisant le niveau de vie des plus défavorisés est légèrement inférieur à son équivalent métropolitain (9 725 euros) et provincial (9 700 euros). Cet écart en défaveur de la région est plus prononcé du côté des plus aisés. Les 10 % d'Auvergnats les plus favorisés vivent avec plus de 30 490 euros par an.

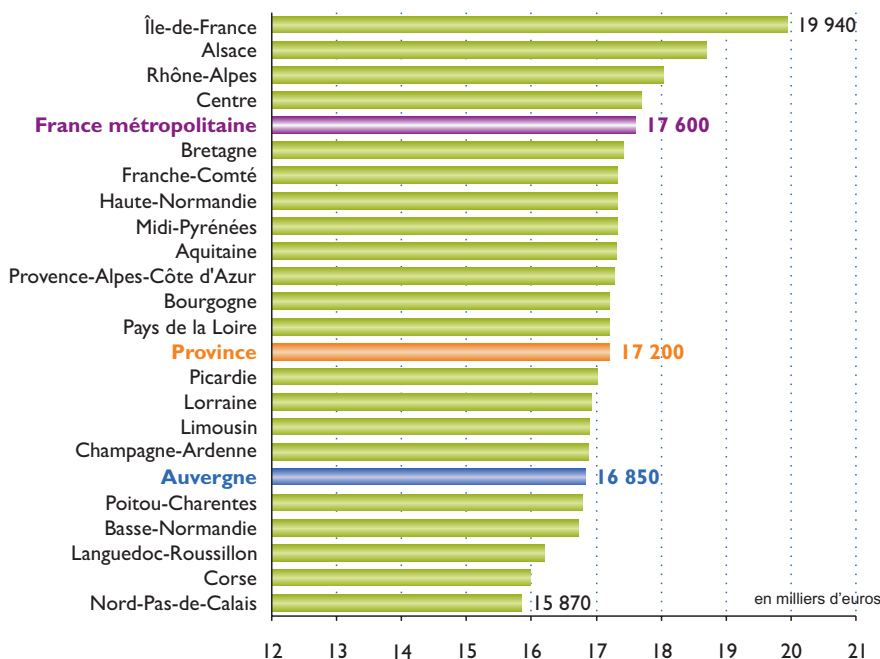
Si l'on ne tient pas compte de l'Île-de-France, où les rémunérations sont sensiblement supérieures et les cadres surreprésentés, l'écart de ressources avec les 10 % de provinciaux les plus aisés est de 870 euros au détriment de la région. Toutefois, les inégalités de niveau de vie sont du même ordre en Auvergne et en province : le niveau de vie des plus riches est 3,2 fois supérieur à celui des plus modestes. ▶

Les prestations sociales atténuent les inégalités

La redistribution des revenus, par l'intermédiaire des impôts et des prestations sociales, joue un rôle important pour atténuer les inégalités. En l'absence de tels mécanismes de compensation, le rapport entre les hauts et bas revenus déclarés serait de 4,5 pour l'ensemble de l'Auvergne.

Pour les plus modestes, les prestations représentent plus qu'un simple soutien financier et deviennent une ressource indispensable pour vivre. Ces aides sociales (prestations familiales, allocations logement et minima sociaux) couvrent 22,4 % du revenu disponible moyen des ménages vivant sous le seuil de pauvreté en Auvergne contre 28,4 % au niveau national.

Niveau de vie médian de la population dans les régions françaises en 2006



Sources : Insee ; Direction générale des Impôts, Revenus disponibles localisés 2006

L'Auvergne présentant une population plus âgée, une fécondité plus faible et moins de familles nombreuses, ce poids des allocations familiales dans le revenu des Auvergnats est l'un des plus faibles des régions métropolitaines.

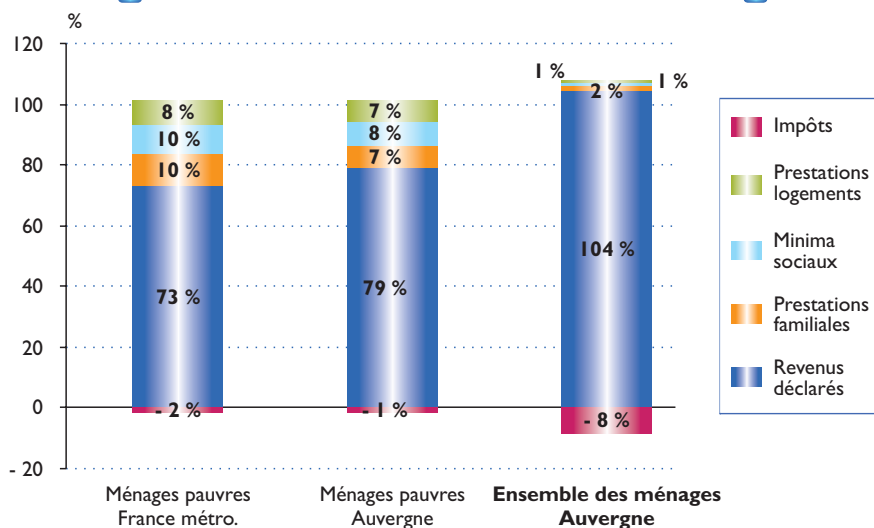
Dans le Cantal et la Haute-Loire où les propriétaires sont nombreux et les loyers relativement modérés, l'attribution des aides au logement est moins fréquente qu'ailleurs. De même, les minima sociaux contribuent moins dans leur revenu disponible que dans celui des habitants de l'Allier et du Puy-de-Dôme.

➤ La pauvreté du monde rural plus marquée en Auvergne

En France, la pauvreté est plus fréquente dans les campagnes que dans les villes. L'Auvergne se distingue par un taux de pauvreté en milieu rural nettement plus élevé que la moyenne. Dans le monde rural auvergnat, 17,7 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté contre 14,8 % au niveau métropolitain. En milieu rural, et en Auvergne tout particulièrement, les personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté sont souvent retraitées.

La précarité financière touche aussi les actifs, les salaires étant plus bas et l'accès au travail plus difficile dans les espaces ruraux. Néanmoins, cet état des lieux peut être nuancé : dans les départements ruraux, les ménages sont plus souvent propriétaires de leur habitation qu'en zone urbaine et ne paient pas de loyer, ce qui peut être considéré comme un supplément de ressources qui est ignoré dans la mesure du niveau de vie. Avec 21,3 % de leurs habitants vivant sous le seuil de pauvreté, les zones rurales cantaliennes restent néanmoins, de toutes les campagnes françaises, les plus exposées à la pauvreté avec celles de la Corse et de l'Aude.

Composition du revenu disponible en 2006

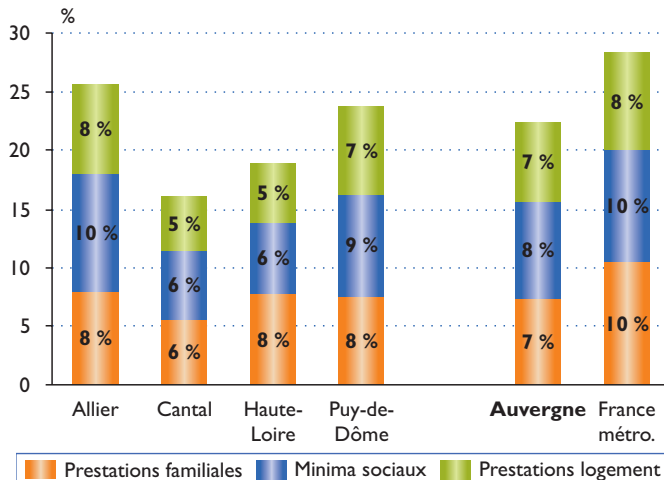


Note de lecture : En moyenne en 2006, pour un ménage auvergnat vivant sous le seuil de pauvreté le revenu disponible se compose pour 22 % de transferts sociaux (prestations logements, minima sociaux, prestations familiales), pour 79 % des revenus qu'il déclare, et pour 1 % d'impôts (en négatif).

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee ; Direction générale des Impôts, Revenus disponibles localisés 2006

Part des prestations sociales dans le revenu disponible moyen des personnes pauvres



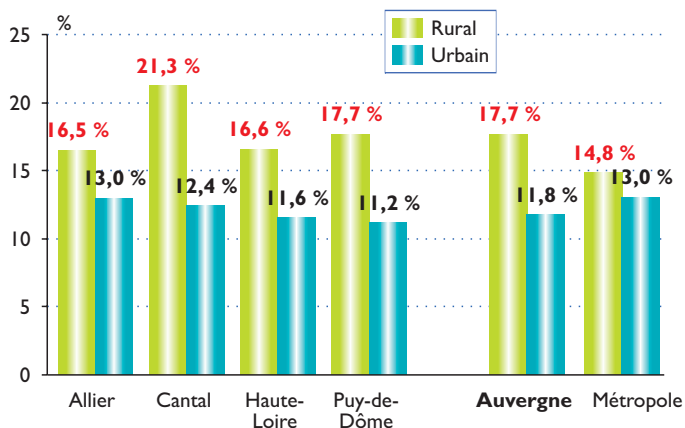
Sources : Insee ; Direction générale des Impôts, Revenus disponibles localisés 2006

➤ La pauvreté moins présente dans les agglomérations auvergnates

À l'inverse des zones rurales, les centres urbains et leur périphérie concentrent les emplois les plus qualifiés et les rémunérations les plus élevées qui abaissent le taux de pauvreté. La pauvreté dans les espaces urbains est moins répandue en Auvergne qu'au niveau national. Alors qu'elle figure au 4^e rang des régions métropolitaines pour la pauvreté en milieu rural, l'Auvergne se place au 15^e rang pour la pauvreté en milieu urbain, avec un taux de 11,8 %. En outre, dans la région, les inégalités de niveau de vie existant entre les habitants de l'espace urbain sont moins marquées qu'en métropole, les ménages auvergnats les plus aisés disposant de revenus relativement modérés. Les habitants des centres urbains sont davantage touchés par la précarité financière que ceux des couronnes périurbaines. C'est en effet dans les cœurs d'agglomération que résident le plus souvent les populations les moins favorisées : personnes vivant seules, jeunes en début de carrière, familles monoparentales ou demandeurs d'emploi. Toutefois cette pauvreté dans les pôles urbains est moins marquée en Auvergne : le taux de pauvreté y est plus faible et le niveau de vie des plus défavorisés plus élevé qu'en métropole. Dans les pôles urbains de la région, 13,3 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, soit 1,2 point de moins qu'au niveau national.

Parmi les résidents de ces pôles, les 10 % les plus modestes vivent avec moins de 9 695 euros annuels. C'est 300 euros de plus que le niveau de vie dont disposent les habitants des pôles urbains en France métropolitaine.

Taux de pauvreté selon le type d'espace



Sources : Insee ; Direction générale des Impôts, Revenus disponibles localisés 2006

Les périurbains auvergnats, quant à eux, sont davantage exposés à la pauvreté que leurs homologues métropolitains : ils sont 9,1 % à vivre sous le seuil de pauvreté contre 8,2 % au niveau national.

La population cantalienne fortement exposée

Le Cantal se singularise par une pauvreté marquée notamment dans sa dimension rurale. En 2006, un Cantalien sur deux vit avec moins de 15 820 euros soit respectivement 1 030 et 1 380 euros de moins que la médiane auvergnate et provinciale. Le département du Cantal se classe ainsi au 92^e rang national en termes de niveau de vie médian, devant la Seine-Saint-Denis, l'Aude, la Creuse et le Pas-de-Calais. Quel que soit l'âge ou la structure familiale, les taux de pauvreté apparaissent parmi les plus importants des départements français. La part importante des personnes âgées et des retraités de l'agriculture, aux revenus plus faibles que les actifs, induit une baisse globale du niveau de vie. Les personnes seules sont parmi les plus durement frappées par la pauvreté. Celle-ci concerne aussi les couples sans enfant. Ces derniers sont deux fois plus souvent exposés au risque de pauvreté dans le Cantal qu'au niveau national, alors qu'il s'agit pourtant habituellement des ménages les mieux protégés.

La pauvreté est moins marquée dans le département de la Haute-Loire, qui présente pourtant des caractéristiques socio-économiques proches de celles du Cantal. Parmi la population altiligérienne, la pauvreté est élevée chez les plus de 65 ans, les personnes seules et les couples sans enfant. À l'inverse, les jeunes générations sont relativement épargnées.

Le Puy-de-Dôme et l'Allier s'en tirent mieux

Avec une population plus urbaine, l'Allier et le Puy-de-Dôme affichent des niveaux de vie plus élevés que les deux autres départements auvergnats. Le département du Puy-de-Dôme est celui qui compte proportionnellement le moins de pauvres.

En effet, les salaires y sont plus élevés et les emplois qualifiés plus représentés que dans le reste de l'Auvergne. Les plus hauts revenus sont nettement supérieurs à ceux observés dans les autres départements. En 2006, les 10 % de Puydômois les plus aisés disposent d'un niveau de vie supérieur à 31 925 euros par unité de consommation. Ce seuil caractérisant la population la plus favorisée est supérieur respectivement de 7 %, 10 % et 12 % à celui de l'Allier, du Cantal et de la Haute-Loire. Département le plus favorisé de la région, le Puy-de-Dôme n'apparaît cependant qu'au 37^e rang des départements métropolitains classés selon la faiblesse du taux de pauvreté.

Dans l'Allier, les habitants des espaces ruraux et les personnes seules sont moins touchés par la pauvreté que dans les trois autres départements. C'est aussi le cas des personnes âgées, qui sont plus souvent d'anciens ouvriers ou employés que dans le reste de la région. En revanche, l'Allier est le département auvergnat où les familles monoparentales sont les plus exposées à la pauvreté : plus d'un tiers d'entre elles sont concernées.

Mesure de la pauvreté par département en 2006

	Taux de pauvreté	Intensité de la pauvreté	Niveau de vie médian (€/UC)
Allier	14,3 %	17,5 %	16 460
Cantal	17,8 %	18,6 %	15 820
Haute-Loire	14,6 %	17,2 %	16 320
Puy-de-Dôme	12,4 %	17,8 %	17 570
Auvergne	13,8 %	17,7 %	16 850
France métropole	13,2 %	18,5 %	17 600
Province	13,4 %	18,2 %	17 200

Sources : Insee ; Direction générale des Impôts, Revenus disponibles localisés 2006

En Auvergne, l'isolement est plus souvent source de pauvreté

À revenu disponible égal, la composition du ménage influence sensiblement sur le niveau de vie. En Auvergne comme en France métropolitaine, familles monoparentales et personnes seules sont, dans l'ordre, les deux catégories de population les plus touchées par la pauvreté. Vis-à-vis de la moyenne provinciale, les Auvergnats vivant seuls sont plus fréquemment touchés par la précarité financière.

En 2006, en Auvergne, 20,8 % des personnes seules ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, contre 17,5 % en France métropolitaine. C'est dans les départements du Cantal et de la Haute-Loire que la solitude est particulièrement synonyme de pauvreté. Le taux de pauvreté des personnes seules y atteint respectivement 26,8 % et 23,4 %. Lorsqu'ils sont âgés de moins de 65 ans, les pauvres vivant seuls sont plus souvent des hommes que des femmes. C'est l'inverse après 65 ans, l'espérance de vie des femmes étant plus élevée.

➤ Trois familles monoparentales sur dix dans la pauvreté

Les personnes ayant connu des ruptures familiales figurent parmi les plus fragilisées. C'est notamment le cas des familles monoparentales : 30 % d'entre elles vivent en dessous du seuil de pauvreté dans la région comme au niveau national. En Auvergne, le niveau de vie médian d'une famille monoparentale s'établit à 13 220 euros, contre 16 850 euros pour l'ensemble des ménages. Les familles monoparentales sont souvent dans une situation financière difficile du fait qu'elles n'ont qu'une personne source de revenus. Ainsi, elles connaissent trois à quatre fois plus souvent des situations de pauvreté que les couples sans enfant. Plus de huit fois sur dix, le parent isolé est une femme et celle-ci exerce moins souvent une activité que les hommes. De plus, lorsqu'elles travaillent, les mères sont moins bien rémunérées et plus souvent confrontées à des conditions d'emploi précaires que leurs homologues masculins. ▶

Taux de pauvreté selon le type de ménage en 2006

	Couples sans enfant	Couples avec enfant(s)	Familles monoparentales	Personnes seules
Allier	8,0 %	12,8 %	34,0 %	19,0 %
Cantal	12,7 %	15,2 %	31,2 %	26,8 %
Haute-Loire	9,7 %	12,4 %	30,0 %	23,4 %
Puy-de-Dôme	6,9 %	10,0 %	28,0 %	19,7 %
Auvergne	8,3 %	11,7 %	30,3 %	20,8 %
France métropolitaine	6,8 %	11,5 %	29,5 %	17,5 %

Sources : Insee ; Direction générale des Impôts, Revenus disponibles localisés 2006

➤ Les couples sans enfant davantage épargnés

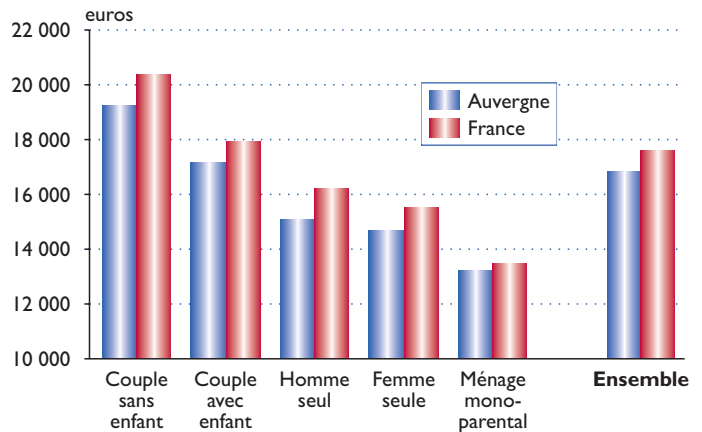
La présence ou non d'enfant dans un ménage joue considérablement sur le niveau de vie de ses membres. Le niveau de vie des individus d'un ménage est plus faible en présence d'enfants puisque ceux-ci n'apportent pas de revenu d'activité tout en consommant une partie du revenu global du ménage.

Taux de pauvreté par âge en 2006

	De 0 à 17 ans	De 18 à 29 ans	De 30 à 64 ans	65 ans ou plus	Ensemble
Allier	22,0 %	17,2 %	13,3 %	9,5 %	14,3 %
Cantal	22,5 %	17,0 %	16,0 %	17,4 %	17,8 %
Haute-Loire	18,0 %	15,1 %	12,8 %	13,7 %	14,6 %
Puy-de-Dôme	17,1 %	15,1 %	10,6 %	9,4 %	12,4 %
Auvergne	19,0 %	15,8 %	12,2 %	11,1 %	13,8 %
France métropole	20,3 %	17,2 %	12,6 %	8,8 %	13,2 %

Sources : Insee ; Direction générale des Impôts, Revenus disponibles localisés 2006

Niveau de vie selon le type de ménage



Sources : Insee ; Direction générale des Impôts, Revenus disponibles localisés 2006

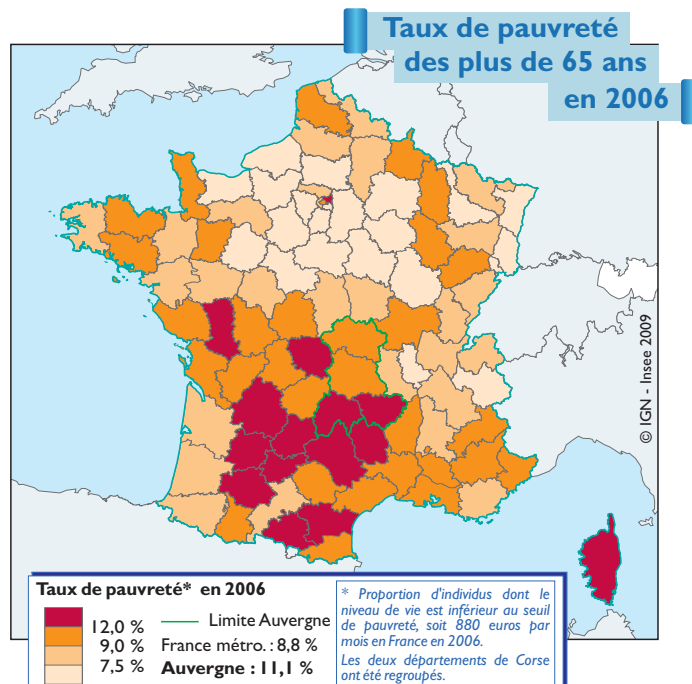
Les prestations familiales et certaines aides sociales (dont le montant dépend de la structure du ménage) ne compensent que partiellement ces écarts de ressources. Ainsi les ménages constitués de couples sans enfant sont de loin les moins confrontés au phénomène de pauvreté : en Auvergne, 8,3 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté. Pour les couples auvergnats avec enfants, le taux de pauvreté s'établit à 11,7 %. ▶

➤ Près d'un enfant auvergnat sur cinq vit sous le seuil de pauvreté

Les jeunes, et surtout les enfants, sont les plus menacés par la pauvreté. En Auvergne, le taux de pauvreté des mineurs s'élève à 19,0 % et celui des 18 à 29 ans à 15,8 %, alors qu'il atteint 13,8 % tous âges confondus. Partout en France, le taux de pauvreté des enfants est plus élevé que celui des adultes. D'une façon générale, les enfants sont d'autant plus touchés par la pauvreté que leur nombre de frères et sœurs est important. La pauvreté concerne surtout les enfants issus de familles nombreuses et ceux vivant avec un seul de leurs parents. Elle touche aussi les jeunes adultes en recherche d'insertion, surtout s'ils sont sortis du système éducatif sans diplôme. Entre 18 et 24 ans, ceux qui ne disposent pas d'un soutien familial se trouvent parfois en grande difficulté car écartés des minima sociaux. En effet, à l'exception de ceux justifiant de charges de famille, les jeunes ne peuvent prétendre au bénéfice du RMI avant l'âge de 25 ans. ▶

➤ Les seniors auvergnats en situation plus fragile

Relativement plus nombreuses dans la région, les personnes âgées sont aussi plus fréquemment touchées par la pauvreté que dans le reste du Pays. En 2006, 11,1 % des Auvergnats âgés de 65 ans ou plus vivent sous le seuil de pauvreté contre 8,8 % au niveau national. Seules trois régions (Corse, Limousin et Midi-Pyrénées) ont un taux de pauvreté supérieur à celui de l'Auvergne pour cette tranche d'âge. La plus grande fragilité financière des seniors auvergnats est le reflet de la prépondérance des retraités du monde agricole qui perçoivent de plus faibles retraites et pensions de réversion. C'est dans les départements de la Haute-Loire et du Cantal que ce type de précarité est le plus marqué. Ce dernier est le département français qui compte proportionnellement le plus de pauvres parmi la population âgée de 65 ans ou plus, devant la Creuse. Ainsi 17,4 % des seniors cantaliens vivent en dessous du seuil de pauvreté, soit 8 points de plus que dans le Puy-de-Dôme ou l'Allier. Dans le Cantal, 6,0 % des personnes âgées de 60 ans ou plus, majoritairement des femmes d'anciens agriculteurs, bénéficient de l'Allocation Supplémentaire Vieillesse, une prestation qui relève leurs ressources au niveau du minimum vieillesse. Cette part est supérieure de deux points à la moyenne nationale. ▶



Sources : Insee ; Direction générale des Impôts, Revenus disponibles localisés 2006

Les Revenus Disponibles Localisés (RDL)

➤ Une source pour estimer la pauvreté au niveau départemental

La demande sociale pour une meilleure connaissance des revenus disponibles et de la pauvreté monétaire au niveau départemental est très forte. Celle-ci est régulièrement exprimée par les acteurs publics régionaux, ainsi que par le conseil national de l'information statistique dans le cadre de ses travaux sur les niveaux de vie et les inégalités.

L'Insee diffusait jusqu'à présent les revenus disponibles des ménages au niveau national à partir de l'Enquête Revenus Fiscaux (ERF) et les revenus déclarés (ou revenus fiscaux) des ménages au niveau local à partir de la source Revenus Fiscaux Localisés des ménages (RFL).

Le dispositif RDL, exploité pour la première fois en 2004, permet le calcul de revenus disponibles au niveau départemental sur le champ des ménages fiscaux ordinaires. L'Insee met ainsi à disposition un ensemble d'indicateurs sur les revenus après redistribution (c'est-à-dire y compris les prestations sociales et après déduction des impôts directs, et CSG-CRDS) comparables à ceux déjà publiés au niveau national. L'exploitation RDL 2006 a été réalisée à partir de revenus 2006 déclarés par les foyers français à l'administration fiscale en 2007 et de la taxe d'habitation au 1^{er} janvier 2007. Le dispositif RDL traite ainsi les données fiscales concernant plus de 24 millions de ménages ordinaires.

➤ Des améliorations méthodologiques

Par conception, le calcul des revenus est tributaire des revenus non appréhendés ou partiellement par la source fiscale et de la législation fiscale. Depuis 2006, les revenus financiers non déclarés sont estimés selon des modèles statistiques : **les données RDL 2006 ne sont donc pas comparables à celles de RDL 2004.**

La prise en compte des revenus financiers dans la mesure du niveau de vie a pour effet d'augmenter ce dernier. Elle élève donc mécaniquement le seuil de pauvreté monétaire et le taux de pauvreté monétaire, c'est-à-dire la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. La structure par âge de la population pauvre se déforme au détriment des jeunes. Résultant d'un processus d'accumulation au cours de la vie, le patrimoine moyen détenu par les plus âgés est nettement supérieur à celui des plus jeunes. Relativement au reste de la population, ce sont donc les plus âgés qui voient le plus leur niveau de vie rehaussé. La pauvreté des seniors diminue donc avec la prise en compte des revenus financiers.

➤ Remarques

Le concept de niveau de vie utilisé dans RDL ne prend en compte que des composantes monétaires. On peut néanmoins considérer que les propriétaires de leur logement disposant d'un patrimoine qui a une valeur d'usage, sont favorisés en termes de niveau de vie par rapport aux locataires qui doivent affecter une partie de leurs revenus au règlement d'un loyer. Cet aspect n'est pas pris en compte dans la source. Celle-ci n'intègre pas non plus les prestations, parfois en nature (transports gratuits, etc.), relevant de dispositifs locaux et qui contribuent également à améliorer la situation des plus pauvres. En outre le seuil de pauvreté étant établi sur la base de la distribution du revenu global, les différences régionales du coût de la vie ne sont pas prises en compte.

► Concepts et définitions

- Un **ménage fiscal** est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Les statistiques produites à partir des sources fiscales ne portent que sur les ménages fiscaux dits « ordinaires ». Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les sans-abri et la population des communautés (foyers de travailleurs, maison de retraités, résidences universitaires, prisons...) sont donc en dehors du champ de cette étude.
- Le **revenu déclaré** correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la « déclaration des revenus », avant abattement. Il comprend ainsi les revenus d'activité salariée ou indépendante, les indemnités de maladie et de chômage, les pensions d'invalidité ou de retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires et certains revenus du patrimoine. Il s'agit d'un revenu avant impôts et versement de prestations sociales.
- Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales, nets des impôts directs. Quatre impôts directs sont déduits : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la CSG et la contribution à la réduction de la dette sociale. Les prestations sociales, versées principalement par les caisses d'allocation familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) sont estimées par application de barèmes.
- Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le calcul en unités de consommation prend en compte la composition des ménages et les économies d'échelle qui en découlent. Il permet de raisonner en termes d'« équivalent adulte », en relativisant les ressources du ménage selon sa taille et sa structure par âge. Le nombre d'unités de consommation du ménage est calculé de la manière suivante : on attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

- Le **niveau de vie médian** est celui au-dessus duquel se situe la moitié de la population, l'autre moitié se situant au-dessous.

La pauvreté est un concept difficile à appréhender. Aucune définition officielle n'existe, et les approches sont nombreuses et diversifiées. En France, la notion de pauvreté la plus couramment utilisée reste la pauvreté monétaire relative qui correspond à une approche basée sur les revenus.

- **Pauvreté monétaire** : un individu est considéré comme pauvre, d'un point de vue monétaire, lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est déterminé en proportion du niveau de vie médian de la population. En France, il correspond à 60 % du niveau de vie médian, soit 880 euros par mois en 2006.
- Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. La proportion de pauvres ne permet pas de qualifier l'ampleur de la pauvreté : une même part de personnes pauvres peut correspondre à des états de pauvreté différents selon la distance de leur niveau de vie au seuil de pauvreté. C'est pourquoi on calcule l'intensité de pauvreté.
- L'**intensité de la pauvreté** mesure l'écart entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Ainsi plus cet indicateur est élevé, plus les situations de pauvreté sont intenses. Le calcul est le suivant : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté.

► Pour en savoir plus :

- « **Les niveaux de vie en 2006** », Insee Première n° 1203 - Juillet 2008
- « **Inégalités de niveaux de vie et mesures de la pauvreté en 2006** », Insee références « Les revenus et le patrimoine des ménages » - Mai 2009
- « **Les seniors : des revenus plus faibles compensés par un patrimoine plus élevé** », Les revenus et le patrimoine des ménages - Édition 2006
- « **La prise en compte du patrimoine dans la mesure des inégalités** », Économie et Statistiques, n° 414 - Janvier 2008

Directeur de la publication

> Michel GAUDEY
Directeur régional de l'INSEE

Rédaction en chef

> Michel MARÉCHAL
> Daniel GRAS

Composition

et mise en page
> INSEE

www.insee.fr/auvergne

> Toutes les publications accessibles en ligne

Création maquette

> Free Mouse 06 87 18 23 90

Crédit photo

> INSEE Auvergne



3, place Charles de Gaulle
BP 120
63403 Chamalières Cedex
Tél. : 04 73 19 78 00
Fax : 04 73 19 78 09